

## Et si vous deveniez assesseur·e et/ou scrutateur·trice ?

Les élections municipales, les 15 et 22 mars 2026, mobiliseront des bénévoles, notamment pour les fonctions d'assesseur·e et scrutateur·trice. Tous les volontaires seront donc les bienvenu·es.

Seules conditions requises : avoir 18 ans et être inscrit·e sur les listes électorales de la commune. L'assesseur·e est en charge du bon déroulement du scrutin par la vérification de l'identité des votant·es et la gestion des listes d'émargement.

La fonction de scrutateur·rice consiste au dépouillement des bulletins.

Le rôle de ces bénévoles est donc essentiel et surtout indispensable au bon déroulement des élections.

### **You souhaitez vous porter volontaire pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026**

**You pouvez participer en tant qu'ASSESEUR, SECRETAIRE (tenue des bureaux de vote) et/ou SCRUTATEUR (dépouillement).**

Dans ce cas rien de plus simple, il vous suffit de remplir ce formulaire afin de nous communiquer vos coordonnées et vos disponibilités et le déposer en mairie ou l'envoyer par mail à [citoyennete@lebarp.fr](mailto:citoyennete@lebarp.fr)

### **Volontaire assesseurs / scrutateurs**

Nom Prénom	
Date de naissance	
Adresse postale	
Courriel	
Téléphone	
Bureau de vote	

### **Elections Municipales**

Je me porte volontaire pour être assesseur.e,

- |                                                |                                                |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 15 mars / 8 h - 10h30 | <input type="checkbox"/> 15 mars / 13h - 15h30 |
| <input type="checkbox"/> 15 mars / 10h30- 13h  | <input type="checkbox"/> 15 mars / 15h30- 18h  |

Je me porte volontaire pour être scrutateur.trice

- |                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 15 mars à partir de 17h 45 |
|-----------------------------------------------------|

## Et si vous deveniez assesseur·e et/ou scrutateur·trice ?

Les élections municipales, les 15 et 22 mars 2026, mobiliseront des bénévoles, notamment pour les fonctions d'assesseur·e et scrutateur·trice. Tous les volontaires seront donc les bienvenu·es.

Seules conditions requises : avoir 18 ans et être inscrit·e sur les listes électorales de la commune. L'assesseur·e est en charge du bon déroulement du scrutin par la vérification de l'identité des votant·es et la gestion des listes d'émargement.

La fonction de scrutateur·rice consiste au dépouillement des bulletins.

Le rôle de ces bénévoles est donc essentiel et surtout indispensable au bon déroulement des élections.

### **You souhaitez vous porter volontaire pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026**

**You pouvez participer en tant qu'ASSESEUR, SECRETAIRE (tenue des bureaux de vote) et/ou SCRUTATEUR (dépouillement).**

Dans ce cas rien de plus simple, il vous suffit de remplir ce formulaire afin de nous communiquer vos coordonnées et vos disponibilités et le déposer en mairie ou l'envoyer par mail à [citoyennete@lebarp.fr](mailto:citoyennete@lebarp.fr)

### **Volontaire assesseurs / scrutateurs**

Nom Prénom	
Date de naissance	
Adresse postale	
Courriel	
Téléphone	
Bureau de vote	

### **Elections Municipales**

Je me porte volontaire pour être assesseur.e,

- |                                                |                                                |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 22 mars / 8 h - 10h30 | <input type="checkbox"/> 22 mars / 13h - 15h30 |
| <input type="checkbox"/> 22 mars / 10h30- 13h  | <input type="checkbox"/> 22 mars / 15h30- 18h  |

Je me porte volontaire pour être scrutateur.trice

- |                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 22 mars à partir de 17h 45 |
|-----------------------------------------------------|